



Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme

28 rue Delacroix 33200 BORDEAUX

☎ 06.12.75.41.10 ✉ bdx2s@hotmail.fr

Fiche d'inscription

Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique - BNSSA

Nom: _____

Prénom(s): _____

Né(e) le: ____/____/____ à: _____ Département: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Numéro de téléphone: _____

E-mail: _____@_____

Financement personnel

Financement par un organisme

Lequel: _____

Je m'inscris à la formation¹:

BNSSA formation initiale **seul**

Recyclage BNSSA **sans** formation continue

Recyclage BNSSA **avec** formation continue

BNSSA + PSE 1

BNSSA + PSE 1 + PSE 2

Je soussigné(e) avoir pris connaissance et accepté le règlement de la formation ci-joint. Je joins le règlement financier à mon bulletin d'inscription.

A le

Signature du candidat :

1* L'association BM2S se réserve le droit d'annuler la formation pour une ou plusieurs des raisons suivantes :
Manque d'effectif, force majeure, problèmes techniques entraînant une fermeture des établissements nautiques.
Cette annulation entraînant le remboursement intégral de la formation.

REGLEMENT DE LA FORMATION

Conditions d'admission :

Une évaluation se déroulera lors de la première séance d'entraînement afin de pouvoir déterminer si nous pouvons amener le candidat au niveau requis par le diplôme.

Le test consistera à réaliser les épreuves suivantes :

- nager 100 mètres crawl (25 m crawl suivi de 2 x 25 m au cours desquels une apnée de 15 m sera réalisée puis 25 m crawl) en moins de 2 minutes et 10 secondes
- nager 200 mètres avec palmes, masque et tuba en moins de 3 minutes
- remorquer un mannequin sur 25 mètres en moins de 40 secondes

Déroulement de la formation :

• **En piscine :**

Les entraînements aux épreuves de natation, apnées et aux exercices de sauvetage se déroulent à la piscine **Georges Tissot** (46 rue Léon Blum, 33000 Bordeaux), tous les jeudis de 20h30 à 22h.

• **En salle :**

- Formation sur la réglementation:

A déterminer en fonction des salles disponibles,

- Formation de secourisme :

PSE1 (2 week-ends) et PSE2 (2 week-ends) ou PSE1&2 (4 week-ends)

• **Matériel obligatoire :**

Maillot, bonnet de bain, lunettes de natation, palmes, masque, tuba, un short et un tee-shirt pouvant aller dans l'eau.

Interruption de formation ou report de la date de présentation à l'examen :

- ➔ A l'initiative du candidat :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de l'association. Les frais de licence restent acquis.

- ➔ A l'initiative de l'association :

En cas d'annulation du stage, les sommes versées seront remboursées aux candidats à l'exception des frais de licence.

En cas de manquement aux principes de bonne conduite pouvant nuire au fonctionnement de la formation et aux coéquipiers, le candidat sera averti verbalement puis exclu de la formation sans possibilité de remboursement.

L'association se réserve le droit de reporter la présentation du candidat qui n'aura pas suivi l'intégralité de la formation notamment en cas d'absence répétées non motivées ainsi qu'un défaut de travail personnel sur la partie théorique.

Coût de la formation initiale BNSSA :

- 320€ BNSSA seul
- 570€ BNSSA + PSE 1 (320€ + 250€)
- 800€ BNSSA + PSE 1 + PSE 2

Coût de la formation recyclage BNSSA :

- 120€ pour la formation recyclage BNSSA sans la formation continue
- 180€ pour la formation recyclage BNSSA avec Formation continue (120 € + 60€)

Ce tarif comprend :

- Les séances pédagogiques en piscine
- Les cours théoriques en salle
- Les frais d'examen
- La documentation technique et réglementaire
- L'assurance responsabilité civile pendant les cours et examen

Ce tarif ne comprend pas le transport et les frais qui en découlent pour se rendre sur les différents lieux de formation.

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- 1 photocopie de la carte d'identité (recto verso)
- La demande d'inscription à l'examen BNSSA **écrite à la main**
- Le bulletin d'inscription à la formation BNSSA dûment complété
- Le certificat médical
- la photocopie du PSE1 et la formation continue annuelle pour ceux qui en sont détenteurs
- La fiche d'inscription au PSE2 si vous souhaitez le passer
- La fiche d'inscription au PSE1 si vous souhaitez le passer
- La photocopie du BNSSA pour ceux qui le recyclent
- Le règlement des frais d'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'association BM2S (En cas de financement par un organisme tiers, les chèques ne seront pas encaissés et vous seront rendus dès la réception de la lettre de prise en charge émanant de l'organisme) ou virement bancaire (RIB sur demande)

ATTENTION !!! Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.



Bordeaux Maritime Sauveteur et Secourisme

28 rue Delacroix
33200 BORDEAUX

☎ 06.12.75.41.10 ✉ bdx2s@hotmail.fr

Prénom, nom candidat
adresse postale
téléphone
adresse mail

DDCS Gironde
Service jeunesse, sport et vie associative
103 bis rue belleville
33062 Bordeaux Cedex



A recopier à la main

Date, Ville

Objet: Candidature au diplôme du BNSSA

Madame, Monsieur,

je sollicite de votre bienveillance l'inscription au diplôme du Brevet Nationale de Sécurité et de Sauveteur Aquatique pour une session à venir au courant de l'année (année)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur ..., mes sincères salutations.

Nom, prénom

Signature



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DR-D-JSCS ALPC

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DÉLÉGUÉE

CERTIFICAT MEDICAL (annexe 2) (arrêté du 26 juin 1991)

Rappel de la réglementation : Un certificat médical établi **moins de trois mois** avant la date de dépôt de dossier est exigé pour toute personne titulaire d'un brevet national de sécurité et sauvetage aquatique (BNSSA).

* * *

Je soussigné M., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M. et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

- ✓ Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie.
- ✓ Il présente, en particulier :
 - une aptitude normale à l'effort,
 - une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres,
 - une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

A, le

signature et cachet du médecin obligatoires